

C'est-à-dire pour l'aménagement de cette région. Cet aménagement aura un double effet pour le district de Kootenay-Est. Premièrement, il aidera à raffermir l'économie de la région de Fernie. Vous n'ignorez pas, monsieur le président, que les houillères ont fermé leurs portes il y a deux ans. Depuis, nous avons exploré toutes les voies pouvant mener à la mise en valeur de la région, afin de raffermir son économie.

Deuxièmement, la région se prêterait magnifiquement à la création d'un parc et d'une zone de conservation. En outre, l'extension de nombre de régions actuellement comprises dans les parcs nationaux a atteint son maximum; c'est le cas de certaines parties des trois parcs nationaux de ma région. Je sais qu'on ne peut aller plus loin dans certaines régions; il ne reste plus qu'une solution: aménager plus de parcs en Colombie-Britannique, pour renforcer l'économie de toutes les parties de la province et aider à étendre l'industrie touristique à la partie méridionale de la province.

Il ne me reste plus qu'une chose à signaler au ministre. Je lui ai écrit, il y a quelque temps, à propos de l'aménagement de camps forestiers où les étudiants pourraient aller en été. C'est une question à laquelle le ministre devrait s'arrêter, je pense. Voici un passage de la réponse qu'il m'a fait tenir:

La Direction des parcs nationaux n'a exploité aucun camp forestier depuis 1939, alors qu'un certain nombre de ces camps ont été aménagés dans les parcs, en vertu du programme national de sylviculture. Toutefois, la Direction des parcs emploie chaque été des étudiants âgés de plus de 18 ans à des travaux forestiers, à l'aménagement et à l'entretien de sentiers et à des travaux de construction dans les parcs nationaux. Le nombre des étudiants employés à de tels travaux n'est pas fixe; il varie chaque année, selon les besoins d'entretien et d'aménagement dans les divers parcs.

Je prierais le ministre d'avoir une pensée pour les jeunes et de ramener la limite d'âge de 18 à 17 ans. Les étudiants se développent très rapidement dans l'Ouest. Aussi, un jeune homme de 17 ans est-il aussi capable de faire une journée d'homme que son camarade de 18 ou de 19 ans. Je trouve que l'argument a de la valeur. Je serais certes reconnaissant au ministre de s'intéresser à nos jeunes de 17 ans. Je vois des étudiants dans les tribunes. Beaucoup d'étudiants vont sans doute se mettre à penser à l'été prochain. Comme ce serait merveilleux que le service des parcs crée des camps qui permettraient aux jeunes de délaisser la ville chauffée par l'été et d'aller se mettre au vert dans les parcs nationaux pour y faire un sain apprentissage de la gestion et de l'entretien de nos parcs.

Il me reste tout juste une autre chose. Je tiens à exprimer mes félicitations à l'association des jeux olympiques de Calgary qui

[M. McFarlane.]

a pu obtenir les prochains Jeux olympiques; sa demande a du moins été prise en considération, puisque la décision finale ne doit pas intervenir, que je sache, avant 1963. En tout cas, le comité des Jeux olympiques du Canada a approuvé le choix de Calgary comme lieu de ces prochains jeux; je l'en félicite. Je suis sûr que tous les gens des Kootenays feront volontiers leur part pour assurer le succès de ces jeux éventuels.

M. Clancy: J'aimerais parler quelques minutes des lieux historiques dont il est question au crédit 283. Pour ma part, je trouve que nos lieux et monuments historiques sont une honte nationale. Vous filez sur la route, quand votre œil est accroché par une enseigne plutôt rustique, deux piliers et deux poubelles. Même si vous arrêtez votre voiture, vous ne pouvez lire l'enseigne.

J'aimerais toutefois revenir à un problème local. J'aimerais parler du vieux fort Pelly. Les remarques que je vais faire, je les ferai aussi pour le compte de l'honorable député de Mackenzie-River. Il y a deux ans, le vieux fort Pelly a été reconnu comme monument historique, et les choses en sont restées là. Je signale au comité que ce vieux fort est situé sur l'Assiniboine supérieure, au point où se rencontraient les territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest, de Montréal. C'est Hendry qui a fait le premier relevé de l'emplacement. Ce qui importe, c'est qu'il s'agit d'un lieu historique. C'est de l'histoire vivante. Il a peut-être un intérêt local, mais c'est de l'histoire vivante. Je ne prétends pas que vivent encore des personnes qui se rappellent la construction du vieux fort Pelly, mais, dans la région de l'Assiniboine supérieure, il y a actuellement des hommes qui sont nés dans la région, et quelques-uns de ceux qui ont ouvert le pays. A mon avis, ce lieu est digne d'être conservé comme monument national.

J'ai appris l'an passé, avec intérêt, que certains de ces monuments historiques étaient préservés ou restaurés dans le cadre du programme des travaux d'hiver. L'association régionale et la province, j'en suis sûr, seraient parfaitement disposées à fournir une bonne partie des matériaux pour peu que la division pertinente du ministère prenne les devants. Je suis prêt à conjecturer que le gouvernement fédéral n'aurait pas à décaisser trop d'argent. Ce qu'il faut, c'est un peu d'initiative. Pourquoi donc ne pas incorporer certaines de ces entreprises au programme de travaux d'hiver? Je suis certain qu'on peut trouver dans la région les matériaux requis et que les gens les fourniraient gratuitement. Il suffirait d'embaucher et de rémunérer quelques ouvriers pendant l'hiver. Nous ratons